

Pacte pour le développement du territoire de Seine Aval

2015-2017

Signature de la convention le 12 octobre 2015



Présentation de la démarche Pacte pour le développement des territoires

Le Pacte pour le développement des territoires est une **démarche de contractualisation pluriannuelle engagée par la Région avec ses partenaires locaux** qui vise à :

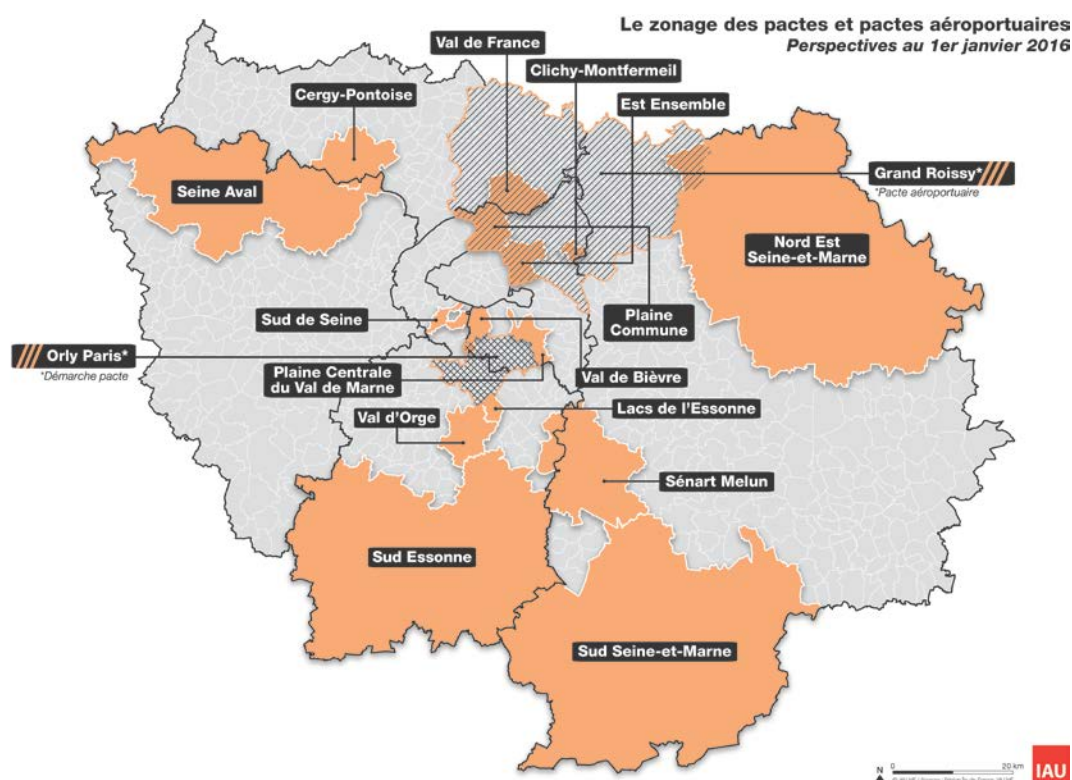
- territorialiser la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) et contribuer à celle du Schéma Régional des Formations,
- apporter une offre de services intégrée coordonnant l'ensemble des dispositifs disponibles (emploi, formation, création et développement des entreprises, appui aux filières locales, ...).

Une **convention de trois ans** est ainsi signée entre la Région et les porteurs du Pacte : elle comprend un diagnostic, une stratégie, un plan d'action, un plan de financement prévisionnel détaillé et un dispositif d'évaluation.

Le Pacte permet la **mobilisation de dispositifs régionaux de droit commun** dans les domaines de l'emploi, de l'apprentissage, du développement économique, de l'innovation, de la formation, de la recherche et de l'enseignement supérieur et des **dispositifs spécifiques aux Pactes** : études territoriales, animation et coordination des Pactes (soutien à l'ingénierie territoriale), actions complémentaires.

Le Pacte s'articule avec les autres actions territorialisées, notamment de la Région CPER 2014-2020 / CPRD), de l'Etat (CDT, contrat de ville) et de l'Europe (PO FEDER-FSE / LEADER).

Carte des territoires en Pacte en Ile-de-France



Un premier Pacte signé en 2010

Seine Aval s'est inscrit dans la première génération de Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique durant la période 2010-2013. Le Pacte co-signé par le Département, la Région et l'EPAMSA comportait 4 axes :

- Axe 1 : un Pacte pour faire de Seine Aval un territoire exemplaire du renouveau économique, écologique et social
- Axe 2 : un Pacte pour faire de Seine Aval un territoire de réussite professionnelle
- Axe 3 : un Pacte pour faire de Seine Aval un territoire privilégié de croissance des TPE-PME
- Axe 4 : un Pacte pour redonner à Seine Aval l'image d'un territoire dynamique et innovant

Durant les 3 années de mise en œuvre, 60 % des actions ont été engagées et 21,9 M € de crédits régionaux ont été mobilisés, notamment dans le cadre des réalisations suivantes :



Expérimentation Seine Aval Véhicules Electriques :

mise en circulation de 70 prototypes de véhicules électriques et le déploiement de 130 points de recharge, coordonnée par l'EPAMSA (axe 1).



Soutien à l'éco-construction et en particulier au projet « **Fabrique 21** » sur le territoire de l'Agglomération des Deux Rives de Seine, programme immobilier porté par la CA2RS et l'EPAMSA (axe 1).



Démarche partagée de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales, en lien avec la DIRECCTE et les deux Maisons de l'Emploi du territoire (axe 2).



Démarche collective de **marketing territorial** pilotée par l'Agence Régionale de Développement (axe 4).

Un Pacte renouvelé en 2015

Dès janvier 2014, les Présidents des 7 établissements publics de coopération intercommunale de Seine Aval ont souhaité le renouvellement de la démarche Pacte, confiant la coordination de ces travaux à l'EPAMSA.

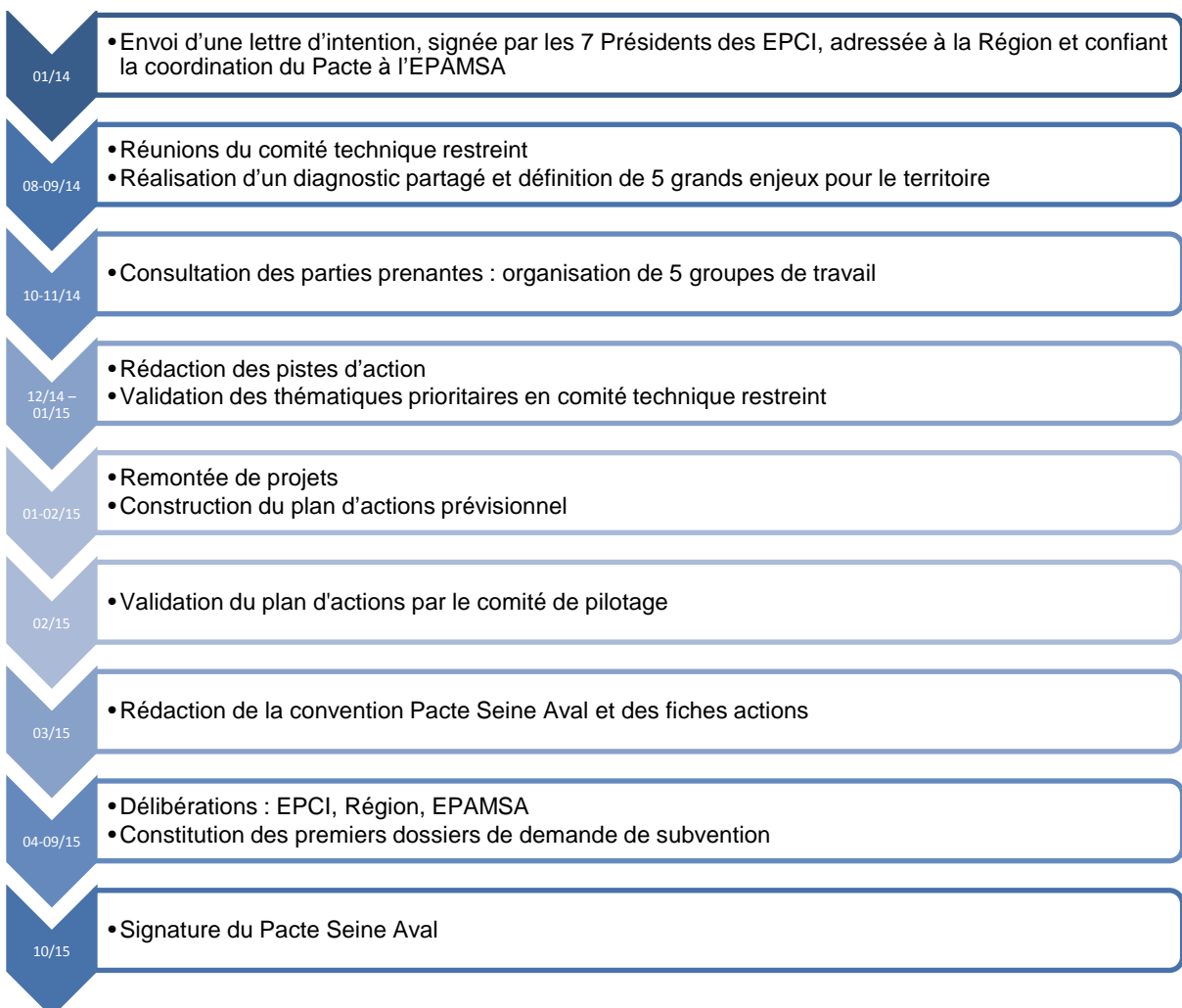
Les travaux ont débuté par la mise en place d'un comité technique en charge de valider le diagnostic territorial et définir les enjeux prioritaires pour le territoire.

Sur cette base, les parties prenantes (EPCI, département, Etat, partenaires du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, entreprises) ont proposé des pistes d'actions dans le cadre de groupes de travail.

Les propositions issues de cette phase de concertation ont permis d'établir un programme d'actions, dans lequel les projets remontés par les EPCI ont été inscrits. Ce programme d'actions, présenté au Comité de pilotage et validé par les élus, s'articule autour de 3 axes :

- **Axe 1 : soutenir le développement des filières prioritaires du territoire**
- **Axe 2 : accompagner la création et le développement des entreprises**
- **Axe 3 : encourager les réussites professionnelles**

Le schéma ci-dessous présente la démarche menée dans le cadre du Pacte Seine Aval :



Gouvernance et pilotage du Pacte pour le développement du territoire Seine Aval

Les signataires confient l'animation du Pacte Seine Aval à l'EPAMSA : la Région co-finance un poste dédié à l'animation du Pacte.

Trois instances de pilotage sont mises en place afin de coordonner, d'orienter et d'animer ce travail aux différents échelons :

- Un **comité de pilotage**, composé des élus signataires du Pacte (Communautés d'agglomération et communautés de communes, la Région Ile-de-France et le Conseil départemental des Yvelines) chargé de fixer les orientations stratégiques, assurer le suivi de la programmation, valider le budget prévisionnel,
- Un **comité technique**, composé des services désignés par les membres du comité de pilotage chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques fixées par le comité de pilotage, accompagner la recherche de financements,
- Un **pilote** par « fiche » action, garant de la mise en œuvre des différents projets.

Modalités de financement :

Les actions sont financées sur les lignes budgétaires des dispositifs des signataires du Pacte, sous réserve de l'inscription des crédits dédiés dans leurs budgets annuels.

Le Pacte prévoit la mobilisation au total de **16 251 910 euros** pour la mise en œuvre du plan d'actions 2015-2017. Pour la Région Ile-de-France, il est prévu la mobilisation de 5 267 230 euros sur trois ans, soit 32,41 % du montant global des projets envisagés. Des financements complémentaires sont aussi prévus à hauteur de 3 897 653 euros, soit 23,98 %. Il s'agit de co-financements liées au portage d'actions par des acteurs locaux (associations...) ou à des subventions possibles de partenaires (exemple : ADEME...).

Modalités d'évaluation

L'évaluation du Pacte s'appuiera, d'une part, sur des bilans annuels permettant d'adapter, de modifier et d'ajuster le programme d'actions et, d'autre part, une évaluation en fin de dispositif permettant notamment d'en mesurer l'impact qualitatif et quantitatif sur le territoire, notamment en termes d'implantation d'entreprises et de développement de l'emploi. Pour chaque action, des indicateurs spécifiques ont été définis.

Programme d'actions 2015-2017

| Axe | Action | Projet |
|--|---|---|
| Soutenir le développement des filières prioritaires du territoire | Conforter la vocation industrielle et technologique du territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Structuration du Hub automobile • Etude sur la mécatronique • Accompagnement des PME mécaniciennes innovantes |
| | Développer l'innovation dans le secteur de la santé et des services à la personne | <ul style="list-style-type: none"> • Développement du Campus de Bécheville • CIMAP – sécurisation des parcours |
| | Accompagner le développement du transport fluvial en Vallée de Seine | <ul style="list-style-type: none"> • Etude sur l'impact économique du développement du transport fluvial • Expérimentation navire fluvial du futur |
| | Poursuivre la structuration de la filière éco-construction efficacité énergétique | <ul style="list-style-type: none"> • Développement de SEINERGY LAB • Emergence du Smarty Campus |
| | Soutenir et accompagner l'agriculture en Seine Aval | <ul style="list-style-type: none"> • Entreprise Apprenante en Agriculture • Filières restauration collective • Magasin collectif de vente directe • Filière miscanthus complète |
| Accompagner la création et le développement des entreprises | Soutenir la création d'entreprises | <ul style="list-style-type: none"> • Centres de ressources-animation dédiés à la création d'entreprise • Groupement de créateurs des Yvelines |
| | Renforcer le parcours résidentiel de l'entreprise | <ul style="list-style-type: none"> • Co-working • Mutation de la ZAE des Garennes |
| | Animer la réflexion économique du territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Animation du Pacte Seine Aval • Etude de positionnement dans le cadre de la Vallée de Seine |
| Encourager les réussites professionnelles | Développer l'apprentissage | <ul style="list-style-type: none"> • Avec les directeurs d'EPL • Promotion • Mobilisation des CFA • Secteur public • Plateforme ressources et accompagnement d'aide à la formation |
| | Poursuivre le dialogue social territorial | |
| | Sécuriser les parcours d'insertion | <ul style="list-style-type: none"> • Opération d'insertion Renault • Permis Sport Emploi • Entreprise d'Entraînement Pédagogique • Chantiers écoles |
| | Appuyer les clauses d'insertion liées au prolongement d'EOLE | |
| | Conforter le Pôle Technologique Universitaire | |

Une démarche partenariale

L'élaboration du Pacte Seine Aval a mobilisé une soixantaine d'acteurs sur le territoire :



Nous remercions l'ensemble des participants aux différents réunions et groupes de travail organisés pour la mise en œuvre du Pacte sur le territoire de Seine Aval.